Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260311-CCAS_01_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 11 mars 2026

Le onze mars deux mille vingt-six à dix-huit heures le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LEBORGNE Régine, Rapporteur.

Présents : BEDFERT Catherine, GENSSE Thierry, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, ROBISSOUT Josiane et ROUILLÉ Marie-France.

Excusés : PORCHER Aurélie, SUIRE Agnès et BOUAN René

Secrétaire de séance : ROUILLÉ Marie-France

2026.01 – COMPTE FINANCIER UNIQUE CCAS 2025

Madame LEBORGNE Régine, adjointe en charge des affaires sociales, présente au Conseil d'Administration le Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Le CFU constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable et à aboutir à une confection 100% dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne (des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFI, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes).

Les résultats sont les suivants :

Section Unique de Fonctionnement
Dépenses : 153,00 €
Recettes : 2 764,96 €
Soit un excédent de : 2 611,96 €

Le document est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de la comptabilité de la DGFIP.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget du C.C.A.S.

Pour extrait conforme,
Le 11 mars 2026
Le Président,
René BOUAN

COMMUNE DE ST LORMEL
C.C.A.S.